Document généré le 18 sep. 2017 13:00

Céline Labrosse : Pour une grammaire non sexiste

Céline Baudet

D'actualité
Volume 10, numéro 1, 1997

URI : id.erudit.org/iderudit/057922ar
DOI : 10.7202/057922ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN 0838-4479 (imprimé)
1705-9240 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Céline Baudet "Céline Labrosse : Pour une grammaire non sexiste." *Recherches féministes* 101 (1997): 170–172. DOI : 10.7202/057922ar

Tous droits réservés © Recherches féministes, Université Laval, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

enseignante ou tout enseignant devrait avoir en main. On se plaît aussi à penser que ce serait fort utile dans les programmes de formation des maîtres et des autres professionnels et professionnelles de l'éducation.

Louise Cossette
Département de psychologie
Université du Québec à Montréal

Céline Labrosse: *Pour une grammaire non sexiste*. Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1996, 106 p.

D'entrée de jeu, Céline Labrosse situe la langue comme un objet social, assimilable aux autres institutions et sujet aux mêmes influences socio-historiques: ce qui est défini comme le bon usage, en français, exprime les valeurs dominantes de la société où cette notion a pris forme, et non un quelconque ordre naturel dont la grammaire traditionnelle se serait inspirée. Citant Vaugelas, Furetière, Bescherelle et tant d'autres grammairiens ayant fait étalage d'un sexisme sans réserve au cours des siècles, Labrosse démontre le lien étroit entre la grammaire française prescriptive et les valeurs socioculturelles dont se réclament les prescripteurs.

«Pour une raison qui semble être commune à toutes les langues que le genre masculin étant le plus noble doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble», écrit le grammairien Vaugelas dans ses *Remarques sur la langue française* (1647) (p. 27). Pour sa part, Antoine Furetière (*Le dictionnaire universel*, 1690) précise, à la même époque, ce qu'il entend par la noblesse du genre masculin: «Quand les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte», définissant ainsi le mot *emporter*: «le plus fort l'emporte, pour dire que les plus puissants ont toujours l'avantage» (p. 29).

Ainsi, dans une série d'exemples bien choisis, Céline Labrosse démontre que le bon usage est un concept fabriqué par une classe dominante essentiellement masculine qui s'est non seulement appropriée l'exclusivité de la parole publique, mais qui s'est exercée à effacer la présence des femmes dans la langue.

L'absence de désignations féminines dans les titres et les fonctions, la prétention de faire du genre masculin un genre neutre et la règle d'accord postulant que le masculin l'emporte sur le féminin sont autant de phénomènes linguistiques que Labrosse met en évidence comme manifestations flagrantes de l'exclusion des femmes du droit à être représentées publiquement dans la langue. Et cet effacement de la présence des femmes entraîne, d'après les résultats de nombreuses enquêtes, une représentation de la réalité d'où les femmes n'émergent pas comme sujets: «Les filles sont accoutumées à ne pas être nommées, ne pas se nommer, ou à n'être nommées toujours qu'en second, et dans l'embarras», écrit Edwidge Khaznadar (1990) (p. 43).

Après avoir posé avec clarté les origines historiques et idéologiques de ce déni du droit des femmes à être représentées équitablement dans la langue, l'auteure propose ensuite des stratégies pour qu'émergent d'autres manières de

dire et d'écrire qui refléteraient, cette fois-ci, une conception plus égalitariste des rapports sociaux de sexe.

En proposant de modifier la grammaire prescriptive, l'auteure est consciente d'entrer sur un terrain miné: les gens qui tiennent à la tradition, à la pureté de la langue ont souvent tendance à refuser l'évidence suivant laquelle la langue évolue selon les valeurs en cours dans les sociétés qui la parlent et l'écrivent. Cette évolution se manifeste pourtant par la transformation des usages courants, par la disparition de formes usuelles et par la réapparition de formes disparues pendant un certain temps. Cependant, une telle évolution n'a rien de naturel: elle est le résultat de la dynamique des rapports de force et de pouvoir entre les gens d'une même communauté linguistique et entre gens de communautés linguistiques différentes qui entretiennent des contacts réguliers entre eux.

Pour favoriser une évolution du français dans une perspective féministe et égalitariste, Céline Labrosse énonce un ensemble de propositions ayant trait à la manipulation du genre des noms, des pronoms, des déterminants et des adjectifs.

Au regard de la féminisation des noms de titres et de fonctions, l'auteure affirme qu'aucune forme ne dérive de l'autre. Une *sportive*, comme un *sportif*, est une forme dérivée de *sport*. Comme 93 p. 100 des noms se référant à des personnes alternent ou peuvent alterner en genre (exemple: *un ou une enfant*, *un aspirant*, *une aspirante*, *un roi*, *une reine*), il n'y a pas de justification rationnelle qui tienne pour empêcher l'emploi de *la ministre*, de *la professeure* ou de *la banquière*. Force est de conclure que les résistances au changement sont d'ordre social et non d'ordre logique.

Céline Labrosse s'interroge ensuite sur l'usage du pronom personnel *ils* lorsqu'il remplace des noms de genre différent. Elle constate que l'accord suit la règle traditionnelle où le masculin l'emporte sur le féminin, règle qui entraîne l'effacement de la représentation féminine dans le discours. Pour corriger cette situation, l'auteure suggère de remplacer *ils* par un collectif mixte, *illes,* lorsqu'il s'agit de désigner des personnes des deux genres: *Illes* sont allé*z* au musée.

L'auteure s'attaque ensuite à ce qu'elle désigne comme «la dégenrisation partielle des adjectifs». Elle élabore une suite de propositions se rapportant à 22 p. 100 des adjectifs français qui ont la propriété de varier en genre dans la langue écrite mais non dans la langue orale. Ce sont les adjectifs se terminant en *-al*, *-el*, *-il*, *-r*, *-c*, *-é*, *-i*, *-u*, parmi d'autres (exemples: *égal*, *égale*, *puéril*, *puérile*, *trapu*, *trapue*). Pour chaque catégorie, selon la consonne ou la voyelle finale, l'auteure propose une adaptation de la langue écrite à la langue orale: sur le modèle de *cannibale*, *sale*, elle suggère l'évolution de *central*, *égal*, *national*, etc., vers une forme unique, dite bivalente[1], soit *centrale*, *égale*, *nationale*, etc. Même procédé pour les adjectifs en *-el* ayant leur féminin en *-elle*, que Labrosse propose de changer pour *-èle*, sur le modèle de *fidèle*, ce qui donne pour résultats: *actuèle*, *essentièle*, *mutuèle*. Les procédés qu'elle recommande sont déjà à l'œuvre dans la langue: en systématisant leur usage, on obtient une langue d'où s'estompe nettement la prédominance du genre masculin.

---

1. «Bivalent : mot qui a une valeur double, qui peut être féminin ou masculin, selon le contexte, mais dont la forme ne varie pas: architecte, brave, chic, sans-souci, titulaire» (p. 97).

Pour ce qui est des adjectifs se terminant en *-ées*, Céline Labrosse suggère de réactiver une forme ancienne du pluriel des noms et des adjectifs dont la finale est *-é* en *-ez*: des *péchéz*, des *véritéz*. Sur ce modèle, on obtient: *des élèves disciplinéz* ou *surdouéz*, ce qui permet de contourner la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin.

En réactivant une autre ancienne règle appelée règle de proximité, Labrosse résout la difficulté liée aux adjectifs dont la forme varie en genre dans la langue orale *et* dans la langue écrite (*menteur*, *menteuse*, etc.), ce qui représente 30 p. 100 des adjectifs français. Ainsi, pour éviter l'emploi obligatoire de la forme masculine lorsque l'adjectif englobe deux noms de genre différent, l'auteure propose de n'accorder l'adjectif en genre qu'avec le nom le plus près: *des musiciens et des musiciennes flamandes*, *des étudiantes et des étudiants certains de réussir*.

Ces quelques exemples illustrent l'esprit qui anime Céline Labrosse dans sa démarche. Militant avec conviction pour la désexisation du discours de langue française, l'auteure se soucie également de l'effet de lourdeur qu'entraîne la solution qui consiste à dédoubler les noms se rapportant aux personnes dans les discours. Elle s'insurge contre le respect de la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin, entraînant à sa suite une kyrielle d'adjectifs et de participes masculins. Le mérite de Céline Labrosse est de faire voir combien le respect de la grammaire prescriptive traditionnelle nous entraîne dans des circonvolutions linguistiques auxquelles il est possible et même souhaitable d'échapper en refusant de faire d'une norme sociohistorique un pôle naturel et immuable. La démarche est audacieuse et séduisante, et laisse espérer la venue de grammairiennes et de linguistes qui sauront, par la force de leur nombre et de leurs convictions, imprimer des changements salutaires à la codification de la langue française du XXI^{e} siècle.

Céline Beaudet
Département des lettres et communications
Université de Sherbrooke

Dorothy McBride Stetson et Amy G. Mazur (dir.): *Comparative State Feminism.* Thousand Oaks, California, Sage, 1995, 333 p.

Une des caractéristiques du féminisme moderne est l'interrelation entre le mouvement des femmes et l'État. Au cours des 30 dernières années, toutes les sociétés occidentales ont vu la création de structures, allant des organismes, et des conseils aux ministères, afin de permettre à l'État d'ordonner ses rapports avec le mouvement des femmes. C'est ce processus d'institutionnalisation du féminisme au sein de l'État qui intéresse Dorothy McBride Stetson et Amy Mazur dans l'ouvrage sous leur direction: *Comparative State Feminism*.

Voilà donc une question extrêmement importante et un domaine où la perspective comparative est bienvenue. À l'heure actuelle, nos connaissances à cet égard sont plutôt fragmentaires. Nous sommes parfois au courant d'un aspect de la situation en France ou d'un autre aspect bien décrit pour l'Australie. L'idée d'avoir des données comparables pour quatorze pays – comme c'est le but dans *Comparative State Feminism* – est excellente et représente une contribution